FRC I. 4291

4291

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 109 12

COMPTE RENDU

PAR J. BORIE,

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Des dépenses qu'il a faites dans les missions dont il a été chargé par la Convention nationale.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Je partis le 14 mars 1793, avec mon collègue Bordas, pour presser le recrutement de trois cent mille hommes, conformément au décret du 9 du même mois.

Nous visitâmes ensemble dans la Corrèze & la Haute-Vienne, neuf chef-lieux de district, vingt-trois chef-

lieux de canon & plusieurs communes. Nous remîmes à la Convention le 14 mai. Bordas, (à qui je remis 3000 livres, sur 6000 livres que je touchai à la tréforerie sur mon reçu), fit la dépense & frais de voyage du premier mois. Je fis la dépense & frais de voyage du second mois, & je dépensai la somme de . . . 2,461 liv.
Bordas, celle de 2,620

N'existant point alors de dépôt de voitures de la République, nous payâmes en commun à Bourdin, rue du Vieux-Colombier, loueur de carrosses, pour le loyer d'une voiture, à raison de 8 livres par jour, pour deux mois 480

Total de la dépense, ... 5,561 liv.

La recette est de 6,000 livres : il nous restoit la somme de 439 livres, que nous déposâmes avec notre compte détaillé au bureau des mandats : le reçu délivré par le représentant du peuple Saurine, commissaire au bureau des mandats, est du 20 mai 1793, imprimé n°. Ier. (1).

Le 24 juillet 1793, je partis avec mon collègue Milhaud, pour commissaires près l'armée du Rhin, conformément aux décrets des 17 & 19 du même mois.

Mes travaux pour cette commission furent communs avec Milhaud, Ruamps, Mallarmé, Guyardin, Niou

(1) Bordas étant en commission, et le compte étant commun avec lui, j'ai imprimé sa dépense conformément à la lettre qu'il m'a écrite à cet égard.

& Lacoste. J'ai signé avec Mallarmé, Milhaud & plusieurs autres de mes collègues, les états des dépenses communes à la commission, & qui furent envoyés au comité des finances, avec les pièces justificatives remises d'abord au payeur avec les états.

Ma dépense particulière pour frais de route, voyages dans le haut & bas Rhin & autres frais du 24 juillet au 29 brumaire, s'éleva à la somme de . . . . . 6,157 liv. 10 s.

La trésorerie compta, sur un mandat des inspecteurs, 6,000 l. dont 3,000 liv. pour Milhaud, pareille somme pour mon compte . . . . . 3,000 liv.

Sur un mandat tiré par Milhaud, Ruamps & moi, sur le payeur de l'armée, de la somme de 12,000 liv., je reçus pour mon tiers 4,000

} 7,000 liv.

La recette est de 7,000 liv.
La dépense de 6,157 liv. 10 s.

842 liv. 10 s.

Reste 842 liv. 10 s., que je remis au bureau des inspecteurs.

J'y déposai également les procès-verbaux de la remise que je fis au dépôt des commissaires des guerres à Strasbourg, des chevaux & harnois dont je m'étois servi. Le récépissé du citoyen Vienner, secrétaire-commis des inspecteurs, est du 1 frimaire, an second, imprimé n°. II.

J'avois touché 600 liv. en numéraire pour dépenses

fecrètes ; sur un mandat de 1,800 liv., acquitté par le payeur de l'armée, à Mallarmé, Ruamps & moi, dont nous perçumes un tiers chacun.

Le 20 brumaire, en repartant de l'armée, je rétablis ez mêmes espèces dans la caisse du payeur de l'armée 594 liv., n'ayant dépensé que 6 liv.; je déposai, le 2 frimaire l'an second, le recépissé à la trésorerie nationale, qui m'en donna son reçu : il sera imprimé n°. III.

M'étant servi, dans cette commission, d'un cabriolet qui m'appartient, la nation n'a supporté aucun frais pour la voiture (1).

Chargé, en vertu de la loi du 14 frimaire, de me rendre dans le Gard & la Lozère, envoyé ensuite dans le district de Saint-Geniès, département de l'Aveyron, & dans les départemens du Cantal & de la Haute-Loire, pour les mesures dont j'ai rendu compte à la Convention, je me suis rendu successivement dans les chef-lieux de 22 districts, de plusieurs cantons & communes.

J'ai délivré des mandats au bas des états de dépenses faites à Nîmes, à Mende & au Puy, jusqu'à concurrence de la somme de 5134 livres, & un de 760 au profit de Roche, secrétaire en second. Ces états ont été envoyés au comité des finances, avec les pièces justificatives.

J'ai de plus dépensé, pendant sept mois & demi environ de commission, avec deux secrétaires, & presque toujours deux externes, *frais de postes, de voyages, frais de bureau, &c.* pour tout, suivant le compte détaillé remis aux inspecteurs, la somme de 13,963 livres 12 sous, sur quoi j'avois reçu à la trésorerie nationale 6000 liv., & pareille somme de 6000 livres du receveur de Saint-Chély, en tout 12,000 livres. Je remis mon compte aux

(1) A cette époque, le dépôt qui existe actuellement n'étoit pas établi.

inſpecteurs le 20 fructidor, qui m'en donnèrent décharge ; ils pourvurent quelque temps après à mon rembourſement, en un mandat ſur la tréſorerie, de 1936 l.

J'avois pris une voiture au dépôt, je la rétablis le même jour de mon arrivée. Voyez le reçu imprimé n°. IV.

Je n'ai, dans aucun temps, autoriſé ni perçu aucune taxe ni impoſition ; j'ai ſeulement été chargé d'offrir à la Convention, 1°. par Nicolas Jacob, lieutenant au troiſième bataillon de la Moſelle, deux pièces d'or, monnoie de Hongrie, qu'il m'adreſſa avec ſa lettre à Saverne le 27 octobre 1793. Le même jour je fis aſſurer ces deux pièces d'or au bureau de Saverne, en les adreſſant au préſident de la Convention. Il en fut fait mention au bulletin de la Convention du quatrième jour de la deuxième décade du deuxième mois.

2°. Par la ſociété populaire de Combecanne, diſtrict de Sommières, 70 liv. 10 ſ. en numéraire, 3291 10 ſ. en aſſignats, 7 boucles de ſouliers en argent, 5 boucles de jarretières, une bague en or & deux paires d'épaulettes en or. Cet envoi fut chargé au bureau d'Alais avec ma lettre du 16 ventôſe au préſident de la Convention. *Ducroiſi*, receveur des dons, a reçu ces objets dans le temps, & il en a été fait mention au bulletin du 28 fructidor.

3°. Par la commune de Manduel, un récépiſſé du directeur des poſtes de Nîmes, contenant un don patriotique que j'adreſſai au préſident de la Convention. Le comité des dépenſes m'en accuſa la réception par ſa lettre du 5 floréal.

4°. Enfin, par la citoyenne Jourdan une croix & un cœur en or, & par le citoyen Tarteyron une pomme de canne en or. Ces trois articles furent chargés au bureau de Mende à l'adreſſe du préſident de la Convention : le

comité de correspondance m'en accusa la réception par sa lettre du 14 messidor.

Signé, BORIE.

Paris, le 15 pluviôse, an III de la République.

N°. Ier.

Reçu des citoyens députés Borie & Bordas la somme de 439 livres, reste de celle de 6000 livres, qu'ils avoient prise de nous en un mandat sur la trésorerie nationale pour les frais de leur mission : reçu en outre une selle & deux porte-feuilles qu'ils avoient achetés pour les mêmes fins. Fait au bureau des mandats le 20 mai 1793, l'an II de la République.

Le commissaire au bureau des mandats. J. P. SAURINE.

N°. II.

Je soussigné, secrétaire-commis de la Convention nationale au bureau des mandats, reconnois avoir reçu, au nom des citoyens inspecteurs de la salle, le compte de la mission dont a été chargé le citoyen Borie, représentant du peuple près l'armée du Rhin, avec la somme de 842 liv. 10 s., restante de celle de 7000 liv. pour les frais de cette mission, ensemble les pièces originales mentionnées audit compte & au cachet de la Commission.

Paris, 2 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

Signé, PETIT-VIENNET, secrétaire-commis.

N°. III.

Le citoyen Borie, représentant du peuple, a remis à la trésorerie nationale les reçus donnés à Strasbourg le 20

Frimaire par Frantz, payeur-général de l'armée du Rhin, de la somme de 594 livres, dont 576 liv. en pièces d'or & 18 pièces d'argent.

Aux termes de ce reçu, cette somme a été remise à Frantz par le citoyen Borie; qu'il avoit précédemment touché à la caisse de l'armée sur son reçu 600 liv. pour dépenses secrètes, & qu'il n'a dépensé, pour cet usage, que 6 livres.

Paris, le 2 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Signé, DELAFONTAINE, commissaire de la trésorerie.

Certifié conforme à l'original, déposé par le citoyen Borie au comité d'inspection le 2 frimaire, an II de la République, par nous membre dudit comité.

Nota. L'ordonnance étoit de 1800 livres au profit de Mallarmé, Ruamps et Borie, dont 600 liv. pour chacun.

Signé, PETIT VIENNET, secrétaire-commis.

N°. IV.

Paris, le 4 fructidor, an deuxième de la République française, une et indivisible.

Reçu à l'administration des voitures & selleries de la République, confiée à la surveillance du citoyen Trouville, une diligence qui avoit été livrée au Représentant du peuple Borie le 22 nivôse dernier.

Bon pour décharge audit citoyen Borie.

A Paris, mêmes jour, mois & an que dessus.

Signé, VACQUERIE, secrétaire de l'administration.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, l'an III